



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KEIM Concretal-Betonsiegel
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent de vitrification
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIM Nederland B.V.
Dukdalfweg 26
NL--1332 BM Almere
Téléphone: 0031 (0)36 53 20 620
Téléfax: 0031 (0)36 53 20 030
Url: <http://www.keim.nl>
- **Service chargé des renseignements:**
Kees Mylanus
Téléphone: 0031 (0)36 53 20 620
E-Mail: info@keim.nl
- **Numéro d'appel d'urgence:**
GBK Gefahrgut Büro GmbH
Emergency number: +49(0)6132/84463

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Xi; Sensibilisant
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xi Irritant
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hexamethylene-1,6-di-isocyanate, homopolymer
- **Phrases R:**
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
24 Éviter le contact avec la peau.

(suite page 2)

-BE-



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 1)

37 Porter des gants appropriés.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

- **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Polyisocyanate aliphatique

- **Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2 Polymer	Hexamethylene-1,6-di-isocyanate, homopolymer Xi R43 R52/53 GHS07 Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 41556-26-7 EINECS: 255-437-1	BIS(PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACATE Xi R43; N R50/53 GHS09 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; GHS07 Skin Sens. 1, H317	< 1%
CAS: 77-58-7 EINECS: 201-039-8	dilaurate de dibutylétain T R60-61-48/25; Xn R22-68; Xi R36; N R50/53 GHS08 Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360; STOT RE 1, H372; GHS09 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; GHS07 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	< 0,5%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8	diisocyanate d'hexaméthylène T R23; Xn R42/43; Xi R36/37/38 GHS06 Acute Tox. 3, H331; GHS08 Resp. Sens. 1, H334; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	< 0,5%
CAS: 6742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10 GHS02 Flam. Liq. 3, H226; GHS08 Asp. Tox. 1, H304; GHS09 Aquatic Chronic 2, H411; GHS07 STOT SE 3, H335	< 0,5%
CAS: 82919-37-7 EINECS: 280-060-4	METHYL(PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBAZATE Xi R43; N R50/53 GHS09 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; GHS07 Skin Sens. 1, H317	< 0,5%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

BE

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, mousse, moyens d'extinction à sec
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (CO_x)
Oxyde d'azote (NO_x)
Vapeurs d'isocyanate
Cyanure d'hydrogène (HCN)
(Traces)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Ne pas laisser pénétrer d'eau dans les récipients.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Veiller à une aération suffisante.
Tenir à l'écart les personnes non concernées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
Se conformer aux réglementations locales.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Fermer les évacuations (risque de bouchage par précipitation de polymère)
Recouvrir les restes avec des produits absorbants humides (par exemple, sciure, neutralisant chimique à base d'hydrate-silicate de calcium). Déposer après environ 1 heure dans des

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 3)

réipients non fermés (dégagement de CO₂ !). Tenir humide et laisser plusieurs jours à l'air libre dans un endroit sécurisé.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

• **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

• **Manipulation:**

• **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Extraction d'air indispensable en cas de pistilage.

Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

• **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec de l'eau.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker en présence d'alcools, d'amines ou de produits aminés, de matières contenant des groupes d'hydrogène.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

• **Classe de stockage:** 10

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

• **Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VL | 0,034 mg/m³, 0,005 ppm

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Contrôles de l'exposition**

• **Equipement de protection individuel:**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eloigner les personnes non concernées.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 4)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les aérosols.

• **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre combiné AX-P

Utilisation du produit déconseillée en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique).

• **Protection des mains:** Gants de protection

• **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

• **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

Si nécessaire protection du visage

• **Protection du corps:**

Porter un vêtement de protection adapté, particulièrement en présence de quantités importantes ou en cas de risques d'éclaboussures.

9 Propriétés physiques et chimiques

• **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Transparent mat

• **Odeur:**

Presque inodore

• **valeur du pH:**

non déterminé

• **Changement d'état**

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

Non mesurable. (Décomposition)

• **Point d'inflammation:**

$> 100^{\circ}\text{C}$

• **Inflammabilité (solide, gazeux):**

La substance n'est pas inflammable.

• **Auto-inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 5)

· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Propriétés comburantes	non applicable
· Pression de vapeur:	non déterminé
· Densité à 20°C:	1,14* g/cm ³
· Densité de vapeur.	non applicable
· Vitesse d'évaporation	non applicable
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non applicable
· Viscosité: Dynamique:	non déterminé
· Autres informations	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exotherme aux amines et alcools.
Réactions dangereuses au contact de produits aminés, d'eau et de substances contenant des groupes d'hydrogène actif.
Dégagement progressif de CO₂ au contact de l'eau, dégagement de pression dans les récipients fermés, danger d'explosion.
- **Matières incompatibles:** Bases
- **Produits de décomposition dangereux:**
Isocyanates
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
Possible en traces.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (CO_x)
Oxydes nitriques (NO_x)
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

28182-81-2 Hexamethylene-1,6-di-isocyanate, homopolymer

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

(suite page 7)

BE



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 6)

77-58-7 dilaurate de dibutylétain		
Oral	LD50	1976 mg/kg (rat)
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
Oral	LD50	738 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	593 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Légèrement irritant
- **des yeux:** Légèrement irritant
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Danger d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires en cas de surexposition, notamment lors du pistolage effectué sans protection.
Des douleurs peuvent survenir ultérieurement ainsi qu'une hypersensibilité aux produits contenant des isocyanates.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nuisible pour les organismes aquatiques.
- **Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.
- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:**
Le produit se décompose au contact de l'eau en formant du gaz carbonique en un produit réfractaire insoluble (polycarbamide). Cette réaction est fortement activée par les substances tensio-actives (par ex. savon liquide) ou par les solvants hydrosolubles.
Des polycarbamides insolubles peut provoquer des perturbations dans les conduites et les équipements.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
Le produit contient C32H64O4Sn
- **Indications générales:**
Le produit n'étant pas soluble dans l'eau, les données écologiques, comme par ex. les possibilités d'élimination biologique, les valeurs CSB ou BSB, ne peuvent pas être déterminées.
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 7)

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Eliminer selon les réglementations locales.

- **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Le Conseil européen des producteurs de peintures, des encres d'imprimerie et des couleurs d'art CEPE (European Council of producers and importers of paints, printing inks and artists' colours) donne les informations suivantes au sujet des peintures contenant des isocyanates :

Les peintures prêtes à l'emploi contenant des isocyanates peuvent provoquer des irritations des muqueuses, plus spécialement au niveau des voies respiratoires, et des réactions d'hypersensibilité. La respiration de vapeurs ou de brouillards présente un risque de sensibilisation.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

(suite de la page 8)

Les mesures applicables pour les peintures solvantées doivent être respectées lors de la manipulation de peintures contenant des isocyanates. Les brouillards et les vapeurs ne doivent pas être aspirées. Les personnes allergiques, asthmatiques ou sujettes à des maladies des voies respiratoires ne doivent pas être employées pour des travaux utilisant des peintures contenant des isocyanates.

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R23 Toxique par inhalation.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R60 Peut altérer la fertilité.
- R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2011

Révision: 03.03.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Betonsiegel

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

(suite de la page 9)

- **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Produits
- **Contact:** Madame Popescu

BE